



Rosny-sous-Bois – Hôtel de Ville
20, rue Claude Perrès
93111 Rosny-sous-Bois cedex
Tél. : 01 49 35 37 00
Fax : 01 48 54 89 55
Adresser votre courrier à Monsieur le Maire

Rosny-sous-Bois, le 19 octobre 2018

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

SALLE DU CONSEIL A 19H30

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 12 octobre 2018 par Monsieur Claude CAPILLON, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Claude CAPILLON, le Maire

MM DENNEULIN, FAUCONNET, MMES BOYER E, DESHOGUES MM CAPILLON P, FORT, MMES ADJAM, BAUDONNIERE, MM ITZKOVITCH, BOYER JP, MME DARGERÉ
Adjoints – M GHEDIRI, MMES SMADJA, COTTIN, RULLON, MM POINSIGNON, CYRILLA, MME JACAMENT, M OUCHENIR (à partir de 20h45), MME MENARD, M MESA, MME PINCHON, M MANGON, MME KASRAOUI, M THOMMAS, MME THIBAUT, M BEAL, MME TURLURE, MM MICHEL, BASSE, MME FAGARD, MM PAILHOUX, CAREL, LE FLOCH Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. BOUVARD à M BOYER JP – M BENAMAR à M CAPILLON C - MME HAIDAMOUS à M. ITZKOVITCH – MME RIZZO HENRIQUES à MME DARGERÉ – MME VAVASSORI à M FAUCONNET - MME AWAD SHEHATA à MME BAUDONNIERE - M OUCHENIR (jusqu'à 20h45) à M DENNEULIN – M HANOT à M PAILHOUX

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : M. AMOR

SECRETARE DE SEANCE : J.P. BOYER

↓ **ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 27 septembre 2018.**

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

1. APPROUVE la convention de mise à disposition de services auprès de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'exercice de la compétence politique de la Ville. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2. APPROUVE la suppression et la création de divers postes pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et afin de procéder aux nominations suite à avancements de grade, concours, recrutements.

Adopté par 34 voix pour, 6 votes contre (R.E.S.) et 2 abstentions (« Servir Rosny »)

3. APPROUVE l'ouverture à la voie contractuelle d'un poste d'attaché territorial.

Adopté par 34 voix pour, 6 votes contre (R.E.S.) et 2 abstentions (« Servir Rosny »)

4. APPROUVE l'organisation des élections professionnelles 2018, et notamment, le vote à l'urne pour cette élection.

Adopté à l'unanimité

5. APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition de personnel communal auprès du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S) et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT URBAIN / FONCIER

6. APPROUVE le rapport annuel des administrateurs représentant la Ville au Conseil d'administration de la SEMRO pour l'année 2017.

Adopté par 27 voix pour, 2 abstentions (Servir Rosny) et 13 non-prises part au vote

(MM. Claude CAPILLON, Samir BENAMAR, Jean-Paul FAUCONNET, Patrick CAPILLON et Jean-Pierre THOMMAS, ainsi que les Groupes R.E.S. et MoDem n'ont pas pris part au vote)

7. APPROUVE le rapport annuel des administrateurs représentant la Ville au Conseil d'administration de la société publique locale Paris Est Développement (PAREDEV) pour l'année 2017.

Adopté par 26 voix pour, 2 abstentions (Servir Rosny) et 14 non-prises part au vote

(MM. Claude CAPILLON, Samir BENAMAR, Patrick CAPILLON, Mohammed AMOR, Mmes Monique DESHOGUES, Ninette SMADJA, ainsi que les groupes R.E.S. et MoDem n'ont pas pris part au vote)

8. APPROUVE le protocole d'accord pour la mise en œuvre d'un projet d'amélioration du quartier du Pré Gentil incluant la démolition/reconstruction de la copropriété dégradée sise 21 rue des Deux Communes. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au protocole pluripartite et au plan-guide du Pré Gentil.

Adopté à l'unanimité

9. APPROUVE l'acquisition par la Ville, d'un groupe scolaire et de 25 emplacements de stationnement au sein de la ZAC Coteaux Beauclair, dans le cadre d'un contrat de vente d'immeuble à construire, auprès du Groupement Demathieu Bard Immobilier – Emerige ou substitué (promesse et acte définitif). AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents (promesse puis vente d'immeuble à construire).

Adopté par 40 voix pour et 2 abstentions (Servir Rosny)

COMMANDE PUBLIQUE

10. APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le Centre communal d'action sociale de Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

11. PREND ACTE des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Prise d'acte

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 21H10.

Affiché le : 23 OCT. 2018

**Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint au Maire**



Serge DENNEULIN

***R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)**